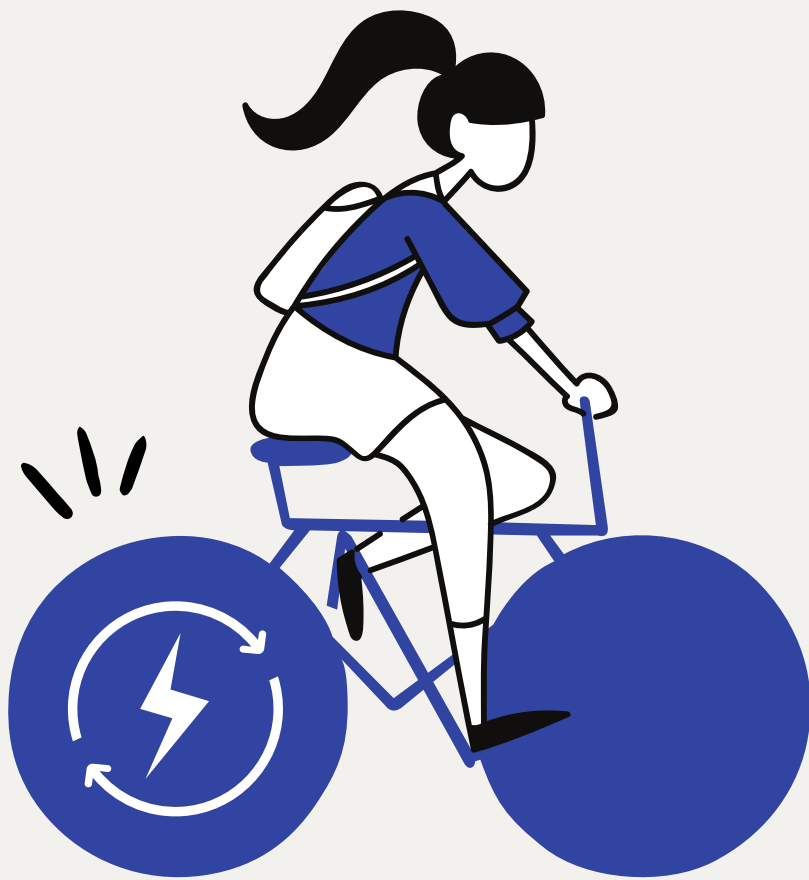
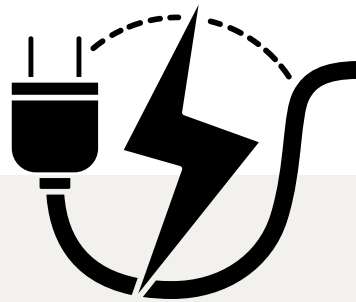


vous offre **200€**
pour l'achat d'un
2 roues électrique

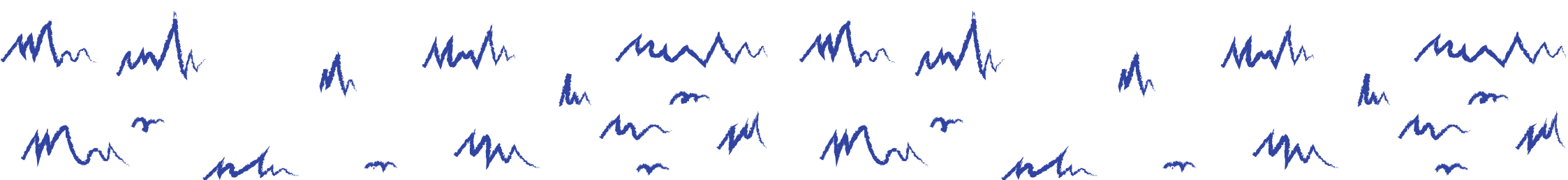


***Valable uniquement
pour les habitant.e.s
de TIVERNON !***

*Conditions et modalités au dos
de ce document.*



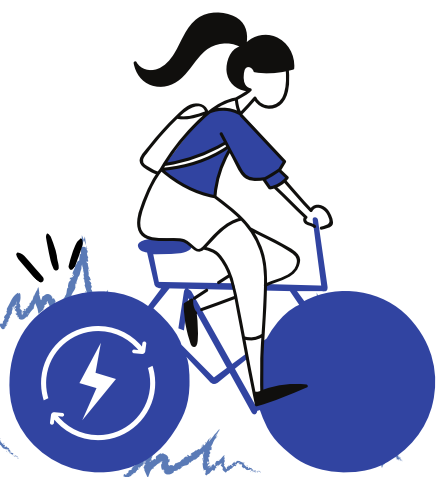
WWW.TIVERNON.FR



La municipalité de TIVERNON vous offre une aide à la mobilité électrique !!

En 2024, 6 éoliennes ont été implantées sur la commune de Tivernon par l'entreprise JPEE. Dans ce cadre, JPEE met en place une mesure de compensation pour la commune de Tivernon : une enveloppe dédiée à la mobilité électrique, d'un montant de 5 000€.

Le conseil municipal, conscient des enjeux liés à l'environnement et des montants souvent élevés pour l'**acquisition de 2 roues électriques** (vélo électrique, trottinette électrique, mobylette électrique...), a voté à l'unanimité la possibilité d'octroyer, sur demande préalable, une aide de **200€** maximum par foyer.



Comment procéder pour demander l'aide à mobilité électrique ?

POUR QUI ?

Les habitants de Tivernon, une aide unique par foyer.

QUAND ?

Les demandes pourront être faites en mairie **à compter du 1er septembre jusqu'au 31 décembre 2026** inclus. Si la demande remplit les conditions et est acceptée, l'**aide communale de 200€** sera versée dans un délai de **3 mois** maximum.

COMMENT ?

L'aide pourra être versée **sur demande préalable**, moyennant une **preuve d'achat** (*facture acquittée à votre nom datée entre le 16 juillet 2026 et le 31 décembre 2026*), d'un 2 roues électriques.

LES PRODUITS CONCERNÉS ?

Vélo, trottinette, mobylette, scooter... électriques, neufs ou reconditionnés par un professionnel, qui respectent les **normes de sécurité européenne**.

Le vélo ou tout autre 2 roues électrique doit être homologué par des organismes certifiés et respecter les normes française et européenne NF EN 15194+A1. Le respect des exigences de sécurité est attesté par la mention "Conforme aux exigences de sécurité", qui doit être apposée de manière visible, lisible et indélébile sur le cadre du vélo.

LES MODALITÉS ?

Si vous êtes intéressés, rapprochez-vous de la mairie pour **remplir et signer le contrat dédié** à l'occasion de la permanence hebdomadaire des élus, chaque vendredi de 18h à 19h. Pensez à vous munir de votre RIB !

OÙ ?

Nous recommandons l'achat de vélos électriques chez les revendeurs indiqués dans cette liste : <https://velocistes.centre-valdeloire.fr/> . Ils bénéficient d'une **charte de qualité validée** par la Région Centre-Val de Loire.

La Région Centre-Val de Loire propose également 2 aides aux mobilités douces, chaque aide est cumuleable avec celle proposée par Tivernon !

L'aide à la Mobilité rurale :
jusqu'à 200€ pour l'achat d'un vélo
à assistance électrique.



L'aide "Rémi Zen" pour les abonnés annuel ou mensuel Rémi :
jusqu'à 500€ pour l'achat d'un vélo électrique pliable
ou 200€ pour une trottinette électrique.

Le descriptif complet de ces aides est disponible sur le site :
<https://www.centre-valdeloire.fr/>